



Rapport
Annuel
2019



Partir en vacances

avec son enfant en situation de handicap



Fondation
Bettencourt
Schueller
Reconnue d'intérêt public depuis 1987





► EDITORIAL

Plus que du répit... de vraies vacances !

A l'heure où la question du répit des aidants familiaux est devenue une préoccupation partagée dans notre pays, le Réseau Passerelles porte, depuis sa création, cette conviction forte que **les parents ayant un enfant en situation de handicap, n'aspirent pas seulement à « souffler », mais surtout à vivre une vraie vie de famille.**

Et comme les autres, **ils aspirent, eux aussi, à partir en vacances, en famille, sans se séparer de l'un des leurs, pour se reposer, se dépayser, se retrouver...**

Mais comme pour le reste de leur vie quotidienne, le chemin des vacances est parsemé de nombreuses embûches, d'incertitudes et de difficultés qui conduisent 43% d'entre elles à **renoncer à partir en vacances avec leur enfant handicapé** : trouver un hébergement adapté, s'assurer de l'accueil de son enfant au sein du club enfant du village de vacances, assurer la continuité de soins de l'enfant sur le lieu de séjour...

C'est pour cette raison qu'est né, en 2010, le Réseau Passerelles, avec cette formidable ambition de **faire de l'accès aux vacances des familles ayant un enfant en situation de handicap, non seulement un droit et une volonté, mais surtout une réalité.**

Fondé en 2010, dans le cadre d'un étroit partenariat avec **l'Agence Nationale pour les Chèques Vacances, le Groupe KLESIA et la Caisse Nationale d'Allocations Familiales**, le Réseau Passerelles n'a eu de cesse, depuis sa création, de démontrer que non seulement l'accès aux vacances est possible pour toutes les familles, quel que soit le handicap de leur enfant, mais que ce temps de répit, tant attendu pour beaucoup, **est d'une utilité essentielle dans leur vie, en termes de resserrement des liens conjugaux et familiaux, de disponibilité au reste de la fratrie, de répit si nécessaire à leur équilibre.**

Au cours de ces cinq dernières années, l'activité du Réseau Passerelles s'est **considérablement développée, grâce notamment à son concept de Séjour Familial de Répit**, qui propose aux familles des séjours clé en main, au sein de lieux de vacances ordinaires, combinant une offre de logement adapté à leurs besoins et un dispositif d'accueil et de prise en charge de leur enfant en situation de handicap ou de l'ensemble de la fratrie, par une équipe professionnelle, sur leur lieu de séjour.

Les clés de la réussite du Réseau Passerelles, ce **sont ses principes d'engagement auprès des familles** : le respect du choix de leur destination, l'inconditionnalité de l'accompagnement quel que soit le handicap de l'enfant, la place donnée aux fratries, la souplesse des temps d'accueil et de prise en charge des enfants sur le lieu de séjour, la prise en compte de l'ensemble des problématiques de la famille y compris les soins de l'enfant, l'engagement aux côtés des familles pour limiter, voire neutraliser, les surcoûts liés aux besoins de prise en charge de leur enfant handicapé sur le lieu de séjour.

L'expérience du Réseau Passerelles, c'est aussi la **démonstration qu'il est, non seulement possible, mais absolument nécessaire, de combiner prise en charge adaptée du handicap et accueil au sein de lieux de vacances ordinaires**. Depuis sa création, plus de 90% des départs des familles se font au sein de lieux de vacances ordinaires, de villages de vacances, de campings, de résidence de vacances, où ils côtoient les autres familles et participent aux animations et services collectifs.

Cette action, nous la devons à nos partenaires des premiers instants, **l'Agence Nationale pour les Chèques Vacances, le Groupe Klésia, la Caisse Nationale d'Allocations Familiales**, et à ceux qui nous ont rejoint depuis, le **Groupe B2V, le Groupe HUMANIS**, et, aujourd'hui, **plus d'une quinzaine de Caisses d'Allocations Familiales**.

Nous la devons aussi **aux lieux d'accueil partenaires**, villages de vacances, hôtellerie de plein-air, parcs résidentiels de vacances, avec lesquels nous travaillons chaque année et qui ont fait de l'accueil des familles ayant un enfant en situation de handicap, une évidence.



Car, ne l'oublions jamais, le soutien que nous apportons aux familles **ne relève ni de la solidarité, ni de la bienveillance, ni de la compassion. Il relève tout simplement du droit**. Du droit de vivre en famille, tout simplement...

Laurent THOMAS

Fondateur & Directeur délégué du Réseau Passerelles



2019, une nouvelle étape vers un changement d'échelle maîtrisé

L'année 2019 aura été une année importante et déterminante pour le Réseau Passerelles, avec d'importantes évolutions destinées à **consolider son action et structurer son organisation pour répondre au défi du changement d'échelle.**

► Le Réseau Passerelles devient une association **juridiquement autonome**

Porté, depuis sa création, par la Fédération Nationale Grandir Ensemble, le Réseau Passerelles s'est transformé, au 1^{er} janvier 2019, en association juridiquement autonome. Cette évolution était nécessaire, au vu du développement continu des séjours familiaux, de la densification de son activité et de la mise en place de son programme de construction de logements adaptés. L'association s'est donnée 18 mois pour organiser et structurer progressivement ses modes de gouvernance, avec pour ambition de disposer, à termes, de relais régionaux. Le Conseil d'Administration, mis en place pour accompagner cette

transition, est présidé par Madame Corinne HUTEAU, parent bénéficiaire du Réseau Passerelles.

► Une évolution qui s'inscrit dans le secteur du **tourisme social et familial**

Cette transition juridique positionne désormais l'association Réseau Passerelles dans le secteur du Tourisme Social et Familial, et qui se traduit notamment par plusieurs évolutions. L'association relève désormais de la **convention collective** du Tourisme Social et Familial, est **adhérente de l'UNAT** (Union Nationale des Associations de Tourisme) et est **immatriculée au registre des opérateurs de tourisme** Atout France.

► **Les Chalets du Soleil, une offre de logements innovants et inclusifs**

Le fait marquant de l'année 2019 reste le développement des « Chalets du Soleil », le programme de logements adaptés imaginé et porté par le Réseau Passerelles depuis plusieurs années et qui se concrétise enfin cette année. Après une première expérimentation de deux chalets sur le site du Domaine du Pré en Vendée, le Réseau Passerelles a installé 6 nouveaux logements en 2019, ce qui porte le parc de logements adaptés à 8, installés sur deux destinations : le Domaine du Pré en Vendée et le Camping Aqua Trois Masses sur l'île d'Oléron.

Cette première phase du programme « Les Chalets du Soleil » a été réalisé grâce au soutien de la **Fondation Bettencourt** et de l'**Agence Nationale pour les Chèques Vacances**.

► **Un référentiel qualité pour les Clubs Enfants Passerelles**

L'accueil et la prise en charge d'enfants en situation de handicap, y compris sur le temps des vacances, nécessitent un environnement logistique et matériel adapté et de qualité. C'est pourquoi, depuis 2018, le Réseau Passerelles a entrepris un important travail d'amélioration des conditions logistiques d'accueil, au niveau des locaux, du matériel, des espaces de change ou de repos. En 2019, tous les clubs enfants Passerelles ont disposé d'espaces dédiés et aménagés, sur chacune des destinations. Cette évolution a donné lieu à d'importants investissements en 2019, avec la création, notamment, de deux clubs enfants, d'une surface de 40m² et d'une terrasse de 20m², réalisés par la société Nautilhome et installés sur deux sites, à l'île d'Oléron et à Guérande.

► **De nouveaux horaires pour les Clubs Enfants Passerelles**

Les évolutions juridiques du Réseau Passerelles, mais aussi la stratégie de pérennisation mise en place, ont amené le Réseau Passerelles à modifier les contrats de travail des équipes vacataires, sur la base de

CDD saisonnier 35 heures, qui ont entraîné une adaptation des horaires des clubs enfants, afin d'optimiser le temps effectif de présence des équipes. L'amplitude hebdomadaire du club enfant a, ainsi, été réduite de 6 heures, passant de 46 heures à 40 heures, sans pour autant modifier le volume moyen utilisé par les familles, qui reste à 36 heures par semaine.



► **Deux destinations avec présence infirmière sur le club enfant**

Afin de répondre à la problématique grandissante de l'accueil d'enfants présentant des troubles de la santé, associés à leur handicap, le Réseau Passerelles a expérimenté, en 2019, la mise en place d'une présence infirmière permanente, sur deux destinations : le Domaine du Pré en Vendée et le Camping Aqua Trois Masses sur l'île d'Oléron. Cette nouvelle disposition a permis l'accueil d'enfants nécessitant une attention médicale particulière : épilepsie non stabilisée, alimentation par sonde gastrique, aspiration endotrachéale, sondages urinaires, traitement médical...

► **Une expérimentation pour favoriser l'accueil des plus de 18 ans**

Enfin, le dernier fait marquant de l'année concerne la question de l'accueil des familles avec des jeunes de plus de 18 ans. C'est aujourd'hui une réalité forte pour le Réseau Passerelles et un défi en termes d'organisation et d'évolution de l'offre. Aussi, afin de répondre à son ambition de continuité d'accompagnement des familles, le Réseau Passerelles a dédié deux destinations, cet été, à l'accueil de familles ayant un jeune de plus de 18 ans en situation de handicap.



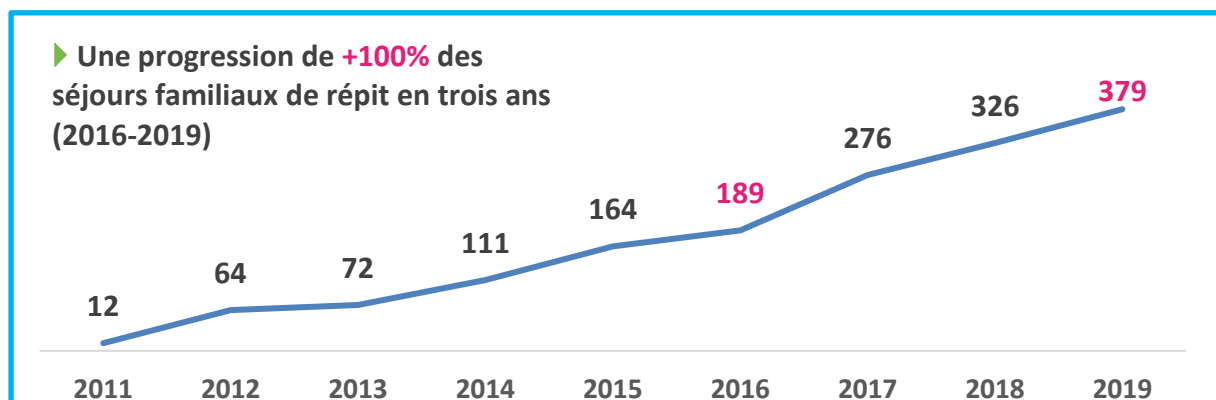
> Données chiffrées

398 semaines familles réalisées au cours de la saison 2019

Au cours de la saison 2019, le Réseau Passerelles a réalisé 398 semaines familles, **dont 379 semaines familles en séjours familiaux de répit, soit 95% de son activité.**



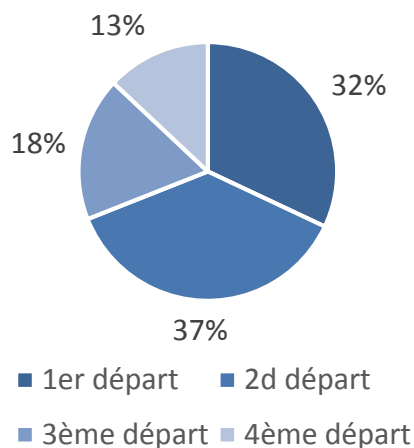
Les séjours familiaux de répit ont connu une **progression de +100 %, en trois ans**, passant de 189 semaines familles en 2016 à 379 semaines familles en 2019. Cette évolution confirme l'utilité et la nécessité du dispositif de séjours familiaux de répit, imaginé par le Réseau Passerelles en 2012.



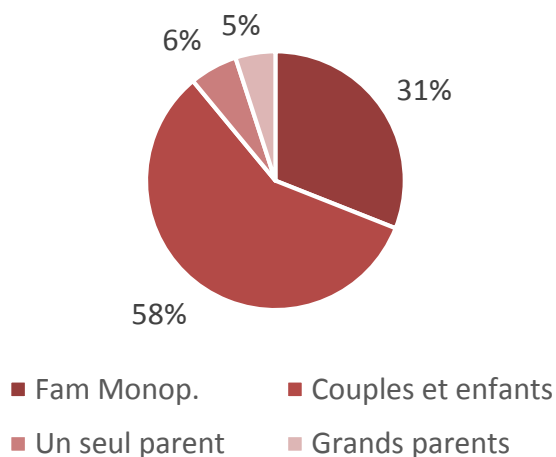
► **18 destinations touristiques en France**



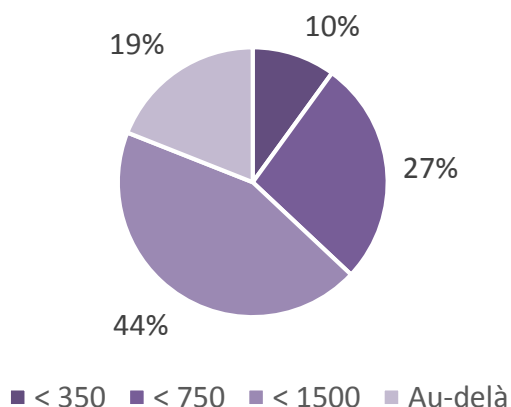
► **31% de familles primo-partantes**



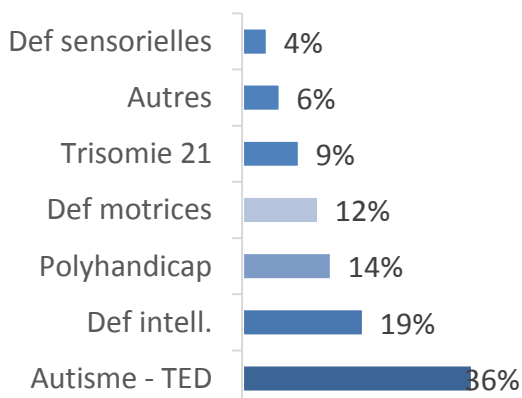
► **32% de familles monoparentales**



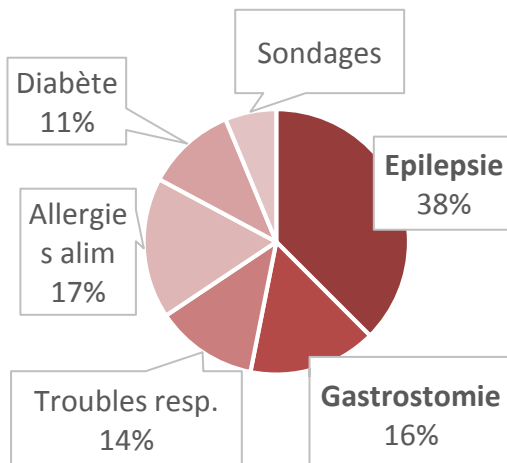
► **36% ont un quotient familial inférieur à 750 €**



► **53% des handicaps : polyhandicap et autisme**



► **41% d'enfants avec troubles de la santé associés**





32 heures de répit en moyenne, par semaine et par famille

Partir en vacances en famille, avec son enfant en situation de handicap, **tout en bénéficiant d'une solution d'accueil et de prise en charge sur son lieu de séjour**, par une équipe professionnelle, voilà le cœur de l'action du Réseau Passerelles, pour permettre aux parents de souffler, de prendre du temps pour soi, en couple ou pour le reste de la fratrie. Avec la certitude que son enfant est accueilli en toute sécurité et qu'il passe, lui aussi, un vrai temps de vacances...

► La **confiance**, c'est la clé du répit et elle doit se créer avant le séjour.

Le Réseau Passerelles porte, depuis toujours, cette conviction que les temps de répit n'existent vraiment pour les parents que s'ils sont certains que leur enfant, non seulement va être accueilli dans de bonnes conditions, mais aussi et surtout si ce temps de « garde » va être, pour lui, aussi un temps de vacances, de loisirs, d'épanouissement et de rencontres.

C'est pourquoi, **l'accueil de chaque enfant est soigneusement préparé en amont du séjour et**

donne lieu à la réalisation d'un « passeport passerelles ». Ce document, transmis à l'équipe qui va accueillir l'enfant, contient toutes les informations utiles, nécessaires et pratiques, pour sa prise en charge. Il est réalisé en lien avec la famille, et si nécessaire avec l'équipe éducative qui suit habituellement l'enfant. **Chaque passeport passerelles est validé par la famille**. Un protocole d'accueil individualisé est réalisé, en complément, si l'enfant nécessite des attentions médicales particulières.



*C'est la première fois que nous partions avec le Réseau Passerelles. Première fois que nous confions Maëlle à des « inconnus ». Nous avons très envie de ce séjour, et en même temps, beaucoup d'appréhensions. Mais les contacts avec l'éducatrice et la réalisation du Passeport Passerelles nous ont mis en confiance. **Jamais nous n'avions lu un document aussi juste et précis sur notre enfant, et surtout aussi positif, malgré ses troubles importants.** De retour de séjour, nous continuons à utiliser le passeport de Maëlle, pour notre baby-sitter, le service d'aide à domicile et nous l'avons même donné à l'équipe de l'IME.*

Philippe, papa de Maëlle, 11 ans

► **12.128 heures d'accueil au sein des Clubs Enfants Passerelles en 2019**

97% des familles ont recours aux services de l'équipe Passerelles, à raison de **32h en moyenne par semaine**, principalement pour confier leur enfant en situation de handicap, mais aussi la fratrie, ou pour des temps de garde en soirée.

Familles ayant recours au Club Passerelles pour leur enfant en situation de handicap	97%
Familles confiant également les fratries à certains moments du Club Passerelles	52%
Familles sollicitant l'équipe Passerelles pour une garde de leurs enfants en soirée	56%
Famille sollicitant une aide supplémentaire pour les temps de vie quotidienne	9%



*32 heures... Cela peut paraître beaucoup pour certains, estimant que les parents se déchargent de leur enfant. Cela peut paraître trop peu et dérisoire, au regard de l'ampleur des besoins. Pour nous familles, ces 32 heures d'accueil et de prise en charge de leur enfant, se présentent, en réalité, comme un moment, non seulement utile, mais précieux. **32 heures attendues pendant plusieurs mois... 32 heures qui aident à tenir le reste de l'année...***

Joëlle, maman d'Andréa, 14 ans

► **Cette année, 92 responsables et encadrants recrutés pour la saison**

Cette promesse faite aux familles, avant leur séjour, d'une possible prise en charge de leur enfant se concrétise dans la qualité du recrutement des équipes et la bienveillance de leur accueil. Pour cela, 92 responsables et encadrants ont été recrutés sur les 18 destinations du Réseau Passerelles.

59% sont **diplômés** du secteur médico-social (éducateur spécialisé, moniteur éducateur) ou éducatif (éducatrice de jeunes enfants).

32% sont **en cours de formation** dans le secteur médico-social ou éducatif

31% des équipes ont été **recrutées en local**, cette année, c'est-à-dire, résident à proximité du lieu de séjour des familles.

3 semaines, c'est la moyenne de durée de contrat par salarié vacataire

7,8 équivalents temps plein, c'est ce que représente les 12.126 heures rémunérées sur l'ensemble de la saison.



Un immense merci à l'équipe Passerelles pour notre séjour. Sourire, compétence, disponibilité, bienveillance. Nous avons pu confier notre enfant en toute sérénité, sachant qu'elle serait entre de bonnes mains.

Emmanuelle, maman de Léa 9 ans

► **Nouveauté : 2 destinations avec une infirmière au sein de l'équipe**

Afin de répondre à la problématique grandissante de l'accueil d'enfants présentant des troubles de la santé, associés à leur handicap, le Réseau Passerelles a expérimenté, en 2019, la mise en place d'une présence infirmière permanente, sur deux destinations : le Domaine du Pré en Vendée et le Camping Aqua Trois Masses sur l'île d'Oléron. Cette nouvelle disposition a permis l'accueil d'enfants nécessitant une attention médicale particulière : épilepsie non stabilisée, alimentation par sonde gastrique, aspiration endotrachéale, sondages urinaires, traitement médical...



86% des familles accueillies sans aucun surcoût financier

Le Réseau Passerelles **fait partie des très rares organisations associatives**, dans notre Pays, dans le secteur des vacances adaptées aux personnes en situation de handicap, à proposer une offre de séjour aux familles et à s'engager, à leurs côtés, pour trouver les solutions de financement et **leur éviter d'avoir à porter les surcoûts liés aux adaptations nécessaires pour l'accueil et la prise en charge de leur enfant.**

► **Les conventions de préfinancement évitent aux familles les démarches**

C'est pourquoi, depuis 2014, le Réseau Passerelles a mis en place une démarche de conventionnement avec les Caisses d'Allocations Familiales et les Groupes de Protection Sociale, afin d'assurer la prise en charge des coûts liés à l'accueil des enfants en situation de handicap sur les séjours familiaux de répit. Cette convention prévoit la **garantie d'accueil en séjour familial du nombre de familles prévues dans la convention, la gratuité du dispositif d'accompagnement pour les familles allocataires, un principe de**

facturation fondé sur l'effectivité des départs des familles, la possibilité pour le financeur de fixer un plafond d'intervention en nombre de familles accompagnées.

Le montant de prise en charge, par l'organisme financeur, est fixé à 1.250 € par famille accueillie. Les conventions sont établies à partir d'un nombre minimal de 4 familles, soit une participation minimale de 5.000 € pour l'organisme financeur. Ce préfinancement ne se substitue pas aux aides habituelles auxquelles peuvent prétendre les familles, en fonction de leurs ressources, comme le dispositif VACAF, par exemple.

► 19 organismes partenaires en 2019

En 2019, 19 organismes partenaires ont apporté leur soutien au Réseau Passerelles, dans le cadre de convention de préfinancement pour leurs familles allocataires.

16 Caisses d'Allocations

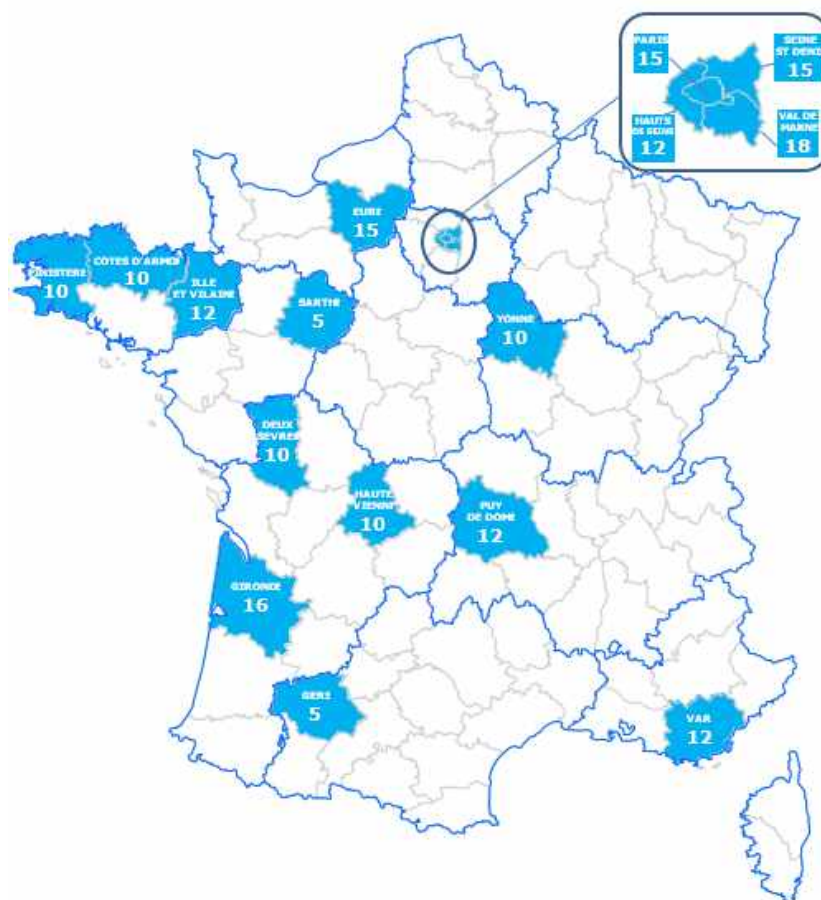
Familiales :

- Côtes d'Armor (22)
- Eure (27)
- Finistère (29)
- Gers (32)
- Gironde (33)
- Indre-et-Loire (37)
- Ile-et-Vilaine (35)
- Puy de Dôme (63)
- Paris (75)
- Deux-Sèvres (79)
- Var (83)
- Haute Vienne (87)
- Yonne (89)
- Hauts de Seine (92)
- Seine Saint-Denis (93)
- Seine et Marne (94)

3 Groupes de Protection

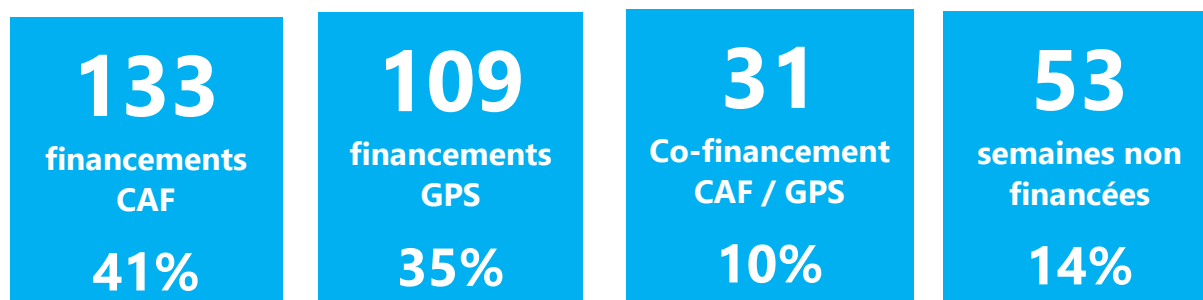
Sociale :

- KLESIA
- B2V
- HUMANIS



► 86% des familles sont parties en séjour sans aucun surcoût

L'engagement des 16 Caisses d'Allocations Familiales et des 3 Groupes de Protection Sociale ont permis de financer 82% des surcoûts liés aux dispositifs de répit proposés aux familles, sur leur lieu de séjour. En réalité, 91% des familles ont bénéficié d'un financement intégral pour leur première semaine de séjour. 9% des familles n'ont bénéficié d'aucun financement et 15% des familles ont assuré le financement de leur seconde semaine de séjour.



Répartition des familles accueillies en séjour familial en 2019 / département d'origine

(en gras les départements sur lesquels a été signée une convention avec la CAF)

N° DEP	DEPARTEMENT	CONV CAF	NB FAMILLES	NB SEMAINES
35	ILLE ET VILAINE	✓	23	30
75	PARIS	✓	18	24
94	VAL DE MARNE	✓	20	24
92	HAUTS DE SEINE	✓	17	21
33	GIRONDE	✓	17	20
44	LOIRE ATLANTIQUE		15	20
27	EURE	✓	16	17
69	RHONE		14	17
38	ISERE		11	15
87	HAUTE VIENNE	✓	11	12
93	SEINE SAINT DENIS	✓	9	11
29	FINISTERE	✓	8	10
63	PUY DE DOME	✓	10	10
76	SEINE MARITIME		6	8
78	YVELINES		7	8
83	VAR	✓	6	8
22	COTES D'ARMOR	✓	7	7
45	LOIRET		7	7
37	INDRE ET LOIRE	✓	6	6
42	LOIRE		4	6
49	MAINE ET LOIRE		5	6
59	NORD		6	6
79	DEUX SEVRES	✓	6	6
89	YONNE	✓	6	6
07	ARDECHE		3	5
32	GERS	✓	5	5
34	HERAULT		5	5
72	SARTHE		5	5
91	ESSONE		5	5
06	ALPES MARITIMES		3	4
88	VOSGES		3	4
95	VAL D'OISE		3	4
50	MANCHE		3	3
54	MEURTHE ET MOSELLE		1	2
56	MORBIHAN		2	2
57	MOSELLE		1	2
60	OISE		2	2
61	ORNE		2	2
62	PAS DE CALAIS		2	2
73	SAVOIE		2	2
77	SEINE ET MARNE		1	2
85	VENDEE		2	2
90	TERR DE BELFORT		2	2
	<i>Autres départements</i>		14	14
	43	16	321	379





Les Chalets du Soleil

un concept de logement adapté et inclusif

Imaginé dans le cadre du Réseau Passerelles, le programme « CHALETS DU SOLEIL », porté avec la Fédération Nationale Grandir Ensemble, a pour ambition de **créer 24 logements de vacances entièrement adaptés aux besoins spécifiques des familles** ayant un enfant en situation de handicap, sur 6 destinations touristiques en France.

► Un projet d'équipement inédit, innovant et inclusif

Il s'agit d'un projet tout à fait inédit, car jusqu'à présent, les initiatives mises en place pour ont été réalisées sur des sites spécifiques et dédiés à l'accueil exclusif de ces familles (Bastidon de Lucie, VRF, VSA Corrèze...).

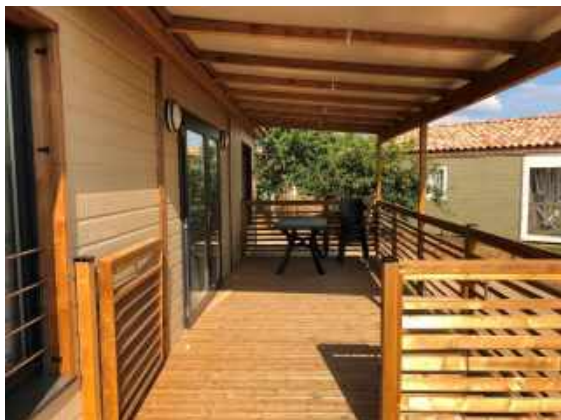
Il est également innovant, car le **concept d'accessibilité a été défini et élaboré à partir de l'expression des besoins des familles**, dans le cadre d'un groupe de travail mené pendant plus de 6 mois, afin de concevoir un logement modulable et adaptable à la diversité des besoins, quelle que soit la nature de la pathologie de l'enfant. La dimension d'accueil de la famille dans sa globalité a fortement

marqué la définition du cahier des charges, en privilégiant tout autant les besoins liés au handicap que les besoins du reste de la famille, et notamment de la nécessité de repos et de répit des parents, avec la création d'une chambre parentale, le principe de trois chambres pour permettre la séparation des fratries, la création de deux salles de bains...

Enfin, il s'agit d'un projet profondément inclusif, car son implantation au sein de lieux de vacances ordinaires et la dissémination des logements au sein du camping, du village de vacances ou du parc résidentiel de loisirs, **insère pleinement les familles dans un environnement de vacances tout à fait ordinaire**, tout en prenant en compte la spécificité de leurs besoins.

► Une version « Chalets » sur le site du Domaine du Pré, en Vendée

La première implantation a été réalisée sur le site du Domaine du Pré, en Vendée, village de vacances et parc résidentiel de loisirs. 4 chalets, réalisés avec la Société Fabre, ont été installés, les deux premiers en juin 2018 et les deux autres, en juin 2019.



D'une surface de 74m², entièrement adaptés aux personnes à mobilité réduite, ces chalets proposent 3 chambres, dont une pouvant accueillir jusqu'à deux lits médicalisés, et deux salles de bains, dont une adaptée et pouvant accueillir un lit douche.



Les Chalets du Soleil, au Domaine du Pré ont changé notre vie... Jusqu'à présent, partir en vacances, c'était tellement compliqué... Les logements PMR restent trop petits et c'est toujours la chambre des parents qui est aménagée, nous obligeant à dormir dans le salon... Ici, c'est presque comme à la maison. Et Passerelles a pensé à tout, au lit douche, au lève-personne, au Sofao pour la piscine, si bien que nous pouvons partir en vacances comme tout le monde, sans emmener tout notre matériel... Merci les Chalets du Soleil !

Anne, maman de Dorian, 12 ans

► Une version « Mobil-Home » sur le Camping Aqua Trois Masses à Oléron

Afin de répondre à la diversité des attentes des familles en termes de choix de destination et de type de lieu de vacances, un second site a été équipé, en juin 2019, dans une version mobil-home, pour pouvoir s'implanter au sein

d'un camping. C'est sur le camping Aqua Trois Masses, sur l'île d'Oléron, que le projet s'est concrétisé, avec l'installation de 4 mobil-homes, fabriqués par la société Nautilhome.



Ils ont plus petits, d'une surface de 40m², mais ils proposent également trois chambres, dont une aménagée pour recevoir un lit médicalisé, une salle de bains adaptée et une suite parentale.

► ... et une version « accueil enfant » destinée aux campings

La création de logements adaptés entraîne nécessairement l'accueil de familles avec des enfants présentant des pathologies plus « lourdes ». C'est pourquoi, le Réseau Passerelles a souhaité, dans un souci de cohérence de son projet, proposer également un espace accueil enfant, totalement adapté aux besoins des enfants. C'est pourquoi, avec la société Nautilhome, le Réseau passerelles a créé un accueil enfant d'une surface utile de 60 m² (mobil home de 40m² + terrasse couverte de 20m²).

► Un projet réalisé avec le soutien de l'ANCV et de la Fondation Bettencourt.

Ces deux projets, comprenant 10 équipements, 8 logements et 2 espaces accueil enfant, ont représenté, sur cette première phase, un investissement de 1.026.000 €. Aussi, c'est grâce au soutien important de l'Agence Nationale pour les Chèques Vacances et de la Fondation Bettencourt Schueller que le projet a été rendu possible.



Plus que du répit...

... de vraies vacances, tout simplement !

Si l'action du Réseau Passerelles s'inscrit dans cette volonté partagée de permettre aux aidants familiaux de bénéficier de temps de répit, la façon de mettre en œuvre son offre de séjours permet en réalité aux parents, aux familles, de vivre, tout simplement, de vraies vacances.

► Les vacances, comme un droit !

La première caractéristique de l'action du réseau Passerelles, comme dispositif d'accompagnement social au départ en vacances des familles ayant un enfant en situation de handicap, relève d'une action de lutte contre les exclusions et les inégalités sociales en matière de départ en vacances. Déjà fortement pénalisées dans leur vie quotidienne, contraintes très souvent de réduire ou cesser leur activité professionnelle, l'impossibilité de partir en vacances vient renforcer la situation d'isolement et d'exclusion des familles ayant un enfant handicapé.

► Retrouver le désir des vacances

L'un des premiers effets de l'action du réseau Passerelles est de susciter le désir de vacances en famille, de rendre ce projet réalisable. La dimension de l'accompagnement est essentielle à cet instant, car un nombre important de familles appelle le Réseau Passerelles avec une forte appréhension. Beaucoup font également évoluer leur projet de vacances, au fil des échanges et de l'accompagnement, laissant alors s'exprimer leurs réelles envies en termes de destination, d'activités, sans penser systématiquement aux contraintes liées au handicap de leur enfant. Cet accompagnement a alors un effet libérateur et rassurant pour les familles.

► **Le renforcement des liens conjugaux et familiaux**

Dans les témoignages, le principal effet bénéfique réside dans le resserrement des liens au sein de la famille. Au niveau du couple, tout d'abord. Pouvoir se retrouver dans l'intimité, une soirée ou une demi-journée, en confiance quant à la prise en charge de leurs enfants, se présente, pour le couple, comme un moment unique, hors du temps quotidien, comme un « cadeau extraordinaire », parfois qualifié par les parents de temps de « retrouvailles » ou de « redécouverte de l'autre ». **L'intensité des témoignages des familles est à la mesure des contraintes vécues tout au long de l'année.** Ces expressions sont également très fortes concernant le resserrement des liens au sein de la fratrie. Des temps de complicité s'instaurent entre les frères et sœurs, la possibilité de temps partagés entre les parents et la fratrie sans la présence de l'enfant handicapé sont des temps soulignés comme essentiels. La possibilité de vivre des temps tous ensemble l'est tout autant. Bref, cette possibilité d'articuler et d'organiser son temps de vacances, en fonction des désirs de chacun, de se retrouver, de se redécouvrir, est présentée par les familles comme le bénéfice premier du temps de vacances.

► **Le sentiment de détente et de répit**

La seconde expression qui revient le plus souvent dans les témoignages des familles, c'est la notion de « détente », de « répit ». Les parents expriment un sentiment de « libération », de « bouffée d'oxygène » et notamment pour ceux qui n'étaient jamais partis en vacances en famille depuis la naissance de leur enfant handicapé. Des termes comme « merveilleux » ou « extraordinaire » reviennent très régulièrement.

► **Une forme de reconquête de l'estime de soi**

La satisfaction d'avoir pu partir en vacances et d'être partis tous ensemble, « comme tout le monde », « sans avoir dû laisser de côté son enfant handicapé » participe à une forme de

reconquête de l'estime de soi, de son rôle parental, de sa famille. Il est frappant de constater que beaucoup de familles notent l'atténuation du sentiment de culpabilité. En effet, prendre un temps de vacances en famille, avec l'ensemble de la fratrie, a pour effet de supprimer un double sentiment de culpabilité, celui d'inscrire son enfant handicapé en séjour de vacances adaptées pour prendre un temps avec le reste de la fratrie ou bien un sentiment de culpabilité vis-à-vis de la fratrie de ne pas partir en vacances en raison du handicap de leur frère ou de leur sœur... Malgré le handicap, la famille redevient une famille « normale », les parents proposent de vraies vacances à leurs enfants où chacun s'y retrouve, les enfants sont heureux de leurs vacances, les parents réconfortés dans leur rôle parental.

► **La remobilisation pour son projet de vie**

Un autre aspect, très souvent souligné par les familles, c'est « l'envie », « l'énergie » remobilisée au cours du séjour de vacances pour l'année à venir. Plusieurs parents ont exprimé leur envie de repenser à une reprise d'activité professionnelle, d'autres sur la volonté de s'engager sur la création d'un centre Loisirs Pluriel près de chez eux. Bref, le séjour de vacances permet aux parents de regagner en confiance, d'évoluer des contraintes subies vers des difficultés assumées et dépassées.

► **L'amélioration de l'état de santé physique et psychique**

Enfin, les bénéfices d'un départ en vacances en famille, dans un contexte totalement adapté aux besoins spécifiques de la prise en charge du handicap, concernent également l'état de santé physiologique et psychique. Près d'une famille sur trois note cet effet, dans son témoignage, estimant avoir pu « décompresser », « se refaire une santé ». C'est une dimension importante lorsque l'on mesure l'investissement parental, au quotidien, que requiert l'accompagnement d'un enfant en situation de handicap.



AU SERVICE DES FAMILLES ET DU DROIT AUX VACANCES

UNE DYNAMIQUE DE PARTENARIAT

Le Réseau Passerelles est le fruit d'un étroit partenariat, depuis 2010, entre l'Agence Nationale pour les Chèques Vacances, le Groupe Klesia, la Caisse Nationale d'Allocations Familiales et la Fédération Loisirs Pluriel. Cette dynamique s'est progressivement étendue à d'autres partenaires qui ont décidé d'apporter leur soutien à l'action du Réseau Passerelles en faveur du droit aux vacances des familles ayant un enfant en situation de handicap.



**L'Agence Nationale
pour les
Chèques Vacances**

est le premier partenaire, historique et financier du Réseau Passerelles, qui s'inscrit dans le cadre des missions d'action sociale de l'Agence. Acteur majeur de la politique sociale du tourisme, l'ANCV a acquis une véritable expertise dans le cadre de sa mission sociale visant l'accès aux vacances pour tous.



Le Groupe

KLESIA est le second partenaire fondateur du Réseau Passerelles

aux côtés de l'ANCV et de la CNAF. Depuis sa création, KLESIA a mis au cœur de sa politique d'action et d'innovation sociale le soutien aux proches aidants. Ainsi, le Groupe étoffe son offre de services à destination des aidants en s'appuyant sur des partenaires comme le Réseau Passerelles.



La Caisse Nationale d'Allocations Familiales

a également souhaité apporter son concours à ce projet à dimension nationale, dans le cadre de la convention d'appui initiée avec la Fédération Loisirs Pluriel en 2010. Le soutien au départ en vacances des publics vulnérables fait partie des priorités de la Branche Famille, dans la nouvelle convention d'objectifs et de gestion avec l'Etat.



Le Groupe B2V

Les institutions de B2V développent une action sociale solidaire envers les personnes rencontrant des difficultés. B2V est le premier groupe de protection sociale, après le Groupe KLESIA, à avoir initié une convention de préfinancement des séjours familiaux avec le Réseau Passerelles.



Les Caisses d'Allocations Familiales

En 2019, 16 Caisses d'Allocations Familiales ont apporté leur concours financier pour assurer le départ de leurs familles allocataires en séjour familial de répit :

- Côtes d'Armor (22)
- Eure (27)
- Finistère (29)
- Gers (32)
- Gironde (33)
- Ille-et-Vilaine (35)
- Touraine (37)
- Puy de Dôme (63)
- Paris (75)
- Deux-Sèvres (79)
- Var (83)
- Haute Vienne (87)
- Yonne (89)
- Hauts de Seine (92)
- Seine Saint-Denis (93)
- Seine et Marne (94)



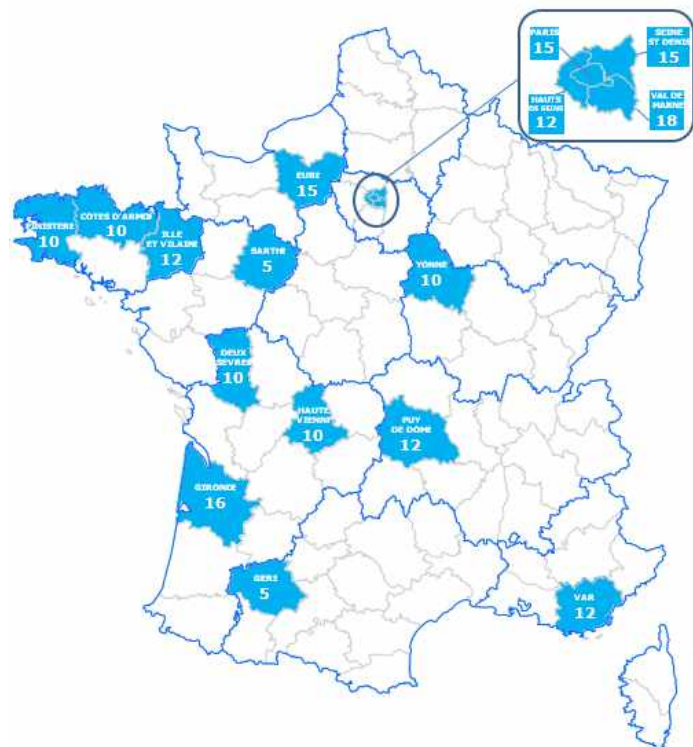
Le Groupe HUMANIS

Le groupe

Humanis œuvre pour protéger les particuliers et les salariés face aux conséquences des aléas de la vie (accident, maladie, décès). En 2018, le Groupe Humanis a décidé de soutenir l'action du Réseau Passerelles. 70 familles ont pu être accompagnées, dès cette année 2018, grâce à cette première convention de préfinancement.

C'M'S Bureau Francis Lefebvre

Le Cabinet CMS Bureau Francis Lefebvre, fort des valeurs qu'il souhaite soutenir, a fait le choix de soutenir plusieurs causes dans le cadre de sa politique de responsabilité sociale. Cela prend la forme notamment de dons mais peut aussi se traduire par des actions de mécénats de compétences en matière fiscale, juridique et sociale. Il soutient le Réseau Passerelles depuis de nombreuses années.





RESEAU PASSERELLES

Dispositif national d'aide au départ en vacances des familles ayant un enfant en situation de handicap

3 rue de l'arrivée – 75749 Paris Cédex 15

N°Indigo 0 820 820 526

0,118 € TTC MN

Mail : contact@reseau-passerelles.org

www.reseau-passerelles.org